



Procédure de réservation de séjour et règlement

1. Réponse positive de notre part avec envoi par email d'un devis détaillant la prestation et le coût complet de votre séjour.

NB: En cas de dates non compatibles avec nos disponibilités, un mail vous en informe immédiatement

2. Pour valider votre réservation, vous devez accepter notre devis et effectuer le versement d'un 1^{er} acompte de 25% du montant total du séjour

3. Un accusé de réception de votre acompte vous est transmis, et valide la réservation ferme de votre séjour

4. 60 jours avant votre arrivée, versement d'un 2^{ème} acompte de 25 % du montant du séjour.

6. Un accusé de réception de votre acompte vous est transmis et nous vous précisons alors la date d'échéance pour le paiement du solde de 50% du montant du séjour. Ce paiement, pour les Groupes, est à effectuer généralement pour au plus tard le jour de votre arrivée au camping si vous optez pour le règlement par virement bancaire. Sinon vous aurez à vous acquitter de ce solde le jour de votre arrivée soit en espèces, soit par chèque, par soit ANCV, soit par CB. Pour les particuliers ou les familles, l'intégralité du montant du séjour doit être soldé au plus tard la veille du départ.

7. A l'arrivée, conformément aux procédures que nous imposent les autorités locales, vous devrez nous fournir l'identité de toutes les personnes participant au séjour (Nom Prénom, date et lieu de naissance, adresse) et vous reconnaissez, de fait, avoir pris connaissance du règlement intérieur qui est affiché.

Retards/Annulation :

Une arrivée retardée ou un départ anticipé ne pourront entraîner un quelconque remboursement.

Toute annulation devra être faite par courrier recommandé avec AR

Si annulation au-delà de 45 jours avant le début du séjour, 10% du montant total du séjour seront retenus.

Si annulation entre 30 jours et 45 jours avant le début du séjour, le 1^{er} acompte sera retenu soit 25%

Si annulation entre 10 jours et 30 jours avant le début du séjour, le 1^{er} et 2^{ème} acompte seront retenus soit 50%

Si annulation dans les 10 jours précédant la date de votre séjour, au-delà des 2 premiers acomptes qui seront retenus, il sera exigé un règlement de 25% du solde du séjour.

Moyen de paiement

Chèque bancaire Chèque ANCV Virement bancaire **Virement bancaire**

Payable à l'ordre de " SdF Pradier - Camping des Ponts".

Arrivées et départs :

Les emplacements sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés avant 12h sauf dérogation spéciale accordée par la direction. Pour une arrivée ou départ, anticipé ou différé, vous devez obligatoirement en avvertir la direction.

Tarifs :

Les tarifs détaillés selon les périodes basse, moyenne et haute saison ; ainsi que les remises ; sont affichés à la réception. Le prix des services proposés sont également affichés. Tous les prix affichés s'entendent TTC.

Attention les taxes de séjour, fixées par la communauté des communes, seront facturées en sus.

Règlement intérieur :

Notre camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable et il vous appartient d'en prendre connaissance à votre arrivée. Attention vos animaux doivent être tenus en laisse et leur carnet de vaccination peut vous être demandé à tout moment. Les chiens de Catégorie 1 et 2 sont strictement interdits dans le camping.

Les barbecues bois et charbon sont strictement interdits. En revanche, les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés. Tout véhicule supplémentaire doit être signalé à la réception et sera facturé conformément au tarif en vigueur.

En cas de non-respect du règlement et/ou tout manque de respect envers les autres campeurs la direction est en droit de vous expulser du camping sans aucun avertissement et alors, votre séjour sera dû jusqu'à son terme.

Acceptation :

L'inscription pour un séjour implique l'acceptation des conditions de vente et du règlement intérieur. Nous vous rappelons, que toute demande éventuelle quant à une orientation ou situation spécifique constitue un service supplémentaire et que cela ne peut aucunement être considéré comme une garantie contractuelle. Toute nuisance existante dans l'environnement du camping ou bien tous travaux à caractère d'urgence à entreprendre par le camping ou par les autorités publiques, et lesquels pourraient gêner les clients sur le site même du camping ou dans son environnement ne pourront pas nous être ni reprochés, ni opposés.

Assurance :

En cas de vol, ou vandalisme, le camping ne saura être tenu responsable. Le camping décline toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du campeur-caravanier quelle qu'en soit la cause. Une assurance pour votre matériel en matière de responsabilité civile est obligatoire.

Il vous appartient donc de vérifier avec votre assureur votre contrat d'assurance.

Droit à l'image :

Vous nous autorisez, expressément et sans contrepartie, à utiliser toutes photos prises de vous et de vos enfants durant votre séjour, pour d'éventuelles fins publicitaires du camping.

Litiges :

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et tout litige relatif à leur application relève de la compétence du Tribunal de grande instance ou Tribunal de Commerce de Privas

Médiation des litiges de la consommation :

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, dans un délai d'un an à compter de sa réclamation écrite, le consommateur, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, auprès de

SAS Médiation Solution

222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niost

site : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

email : contact@sasmediationsolution-conso.fr

LE PRESTATAIRE

Camping des Ponts – SdF PRADIER

170, Route de Saint Martin

07700 Saint Just d'Ardèche

Tél.: 04 75 04 66 44 (hors saison) 04 75 04 67 31 (saison) Mob. : 06 45 26 75 77

Email : camping-des-ponts-ardeche@hotmail.fr